

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Budget général – Affectation du résultat de l'exercice 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, de délibérer sur l'affectation du résultat du compte administratif 2023.

Après avoir rappelé que le compte administratif 2023 (approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20/02/2024) présente :

- en section de fonctionnement un résultat comptable cumulé de 1 879 176,94 €.
- en section d'investissement un solde d'exécution cumulé de - 1 637 888,13 €.

Le résultat comptable de fonctionnement n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice soit :

- solde d'exécution de la section de d'investissement : - 479 809,51 €,
 - recettes restant à encaisser à reporter : 1 257 850,00 €,
 - dépenses restant à réaliser à reporter : 2 415 928,62 €
- soit un besoin de financement de 1 637 888,13 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 1 637 888,13 € le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- ***solde d'exécution de la section d'investissement de - 479 809,51 €
inscription en résultat d'investissement reporté (compte 001 dépenses) pour
un montant de -479 809,51 €,***
- ***résultat comptable de fonctionnement de 1 879 176,94 €.
affectation à la section d'investissement (compte 1068 recettes) pour un
montant de 1 637 888,13 €.
inscription en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) pour
un montant de 241 288,81 €.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY




Le Maire,

D. FRÉCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Budget général – Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2024
Publication : 05/04/2024



Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,04 %***
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,01 %***
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,76 %***

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux***
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 25 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY



Le Maire,

D. FRÉCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2024
Publication 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),

Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : *Vote du budget primitif 2024.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



Le budget primitif 2024 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente selon l'instruction M57 par nature et par opérations.

Budget	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
	4 341 032,39 €	2 271 958,81 €

Section investissement

A- Dépenses

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	313 195,82 €
194 : Voirie	277 126,28 €
196 : Matériels et mobilier	38 753,84 €
213 : Cimetières	4 380,00 €
234 : Modes doux	60 000,00 €
238 : Rénovation Salle Omnisports	363 097,32 €
239 : Parking de la Grange	204 241,00 €
240 : Cour de l'école	25 000,00 €
Total	1 285 794,26 €

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles	2 500,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	13 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	114 000,00 €
020 : Dépenses imprévues	30 000,00 €
Restes à réaliser	2 415 928,62 €
Solde d'exécution reporté	479 809,51 €
TOTAL dépenses investissement	4 341 032,39 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024
Publication 05/04/2024



B- Recettes

13 : Subventions d'investissement	557 085,00 €
10 : Dotations Fonds divers Réserves	277 978,00 €
1068 : Excédents de fonctionnement	1 637 888,13 €
021 : Virement de la Section de fonctionnement	536 006,26 €
040 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
Restes à réaliser	1 257 850,00 €
TOTAL recettes investissement	4 341 032,39 €

Section fonctionnementA- Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractères générales	614 700,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	815 650,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	15 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	168 377,55 €
Chapitre 66 : Charges financières	17 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 : Dépenses imprévues	30 000,00 €
Total	1 661 727,55 €
023 : Virement à la section d'investissement	536 006,26 €
042 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	2 271 958,81 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024
Publication : 05/04/2024

B- Recettes

Chapitre 013 : Atténuation de charges	3 000,00 €
Chapitre 70 : Produit des services	111 000,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 402 002,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	413 908,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	100 760,00 €
Total	2 030 670,00 €
Résultat reporté	241 288,81 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 271 958,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- approuve les propositions de dépenses et de recettes 2024 du Budget.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY




Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : *Vote du budget primitif 2024.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/04/2024
Publication : 11/04/2024



Le budget primitif 2024 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente selon l'instruction M57 par nature et par opérations.

Budget	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
	4 341 032,39 €	2 271 958,81 €

Section investissement

A- Dépenses

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	313 195,82 €
194 : Voirie	277 126,28 €
196 : Matériels et mobilier	38 753,84 €
213 : Cimetières	4 380,00 €
234 : Modes doux	60 000,00 €
238 : Rénovation Salle Omnisports	378 097,32 €
239 : Parking de la Grange	219 241,00 €
240 : Cour de l'école	25 000,00 €
Total	1 315 794,26 €

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles	2 500,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	13 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	114 000,00 €
Restes à réaliser	2 415 928,62 €
Solde d'exécution reporté	479 809,51 €
TOTAL dépenses investissement	4 341 032,39 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Vote du budget primitif 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/04/2024
Publication : 11/04/2024



Le budget primitif 2024 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente selon l'instruction M57 par nature et par opérations.

Budget	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
	4 341 032,39 €	2 271 958,81 €

Section investissement

A- Dépenses

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	313 195,82 €
194 : Voirie	277 126,28 €
196 : Matériels et mobilier	38 753,84 €
213 : Cimetières	4 380,00 €
234 : Modes doux	60 000,00 €
238 : Rénovation Salle Omnisports	378 097,32 €
239 : Parking de la Grange	219 241,00 €
240 : Cour de l'école	25 000,00 €
Total	1 315 794,26 €

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles	2 500,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	13 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	114 000,00 €
Restes à réaliser	2 415 928,62 €
Solde d'exécution reporté	479 809,51 €
TOTAL dépenses investissement	4 341 032,39 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/04/2024

Publication : 11/04/2024



B- Recettes

13 : Subventions d'investissement	557 085,00 €
10 : Dotations Fonds divers Réserves	277 978,00 €
1068 : Excédents de fonctionnement	1 637 888,13 €
021 : Virement de la Section de fonctionnement	536 006,26 €
040 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
Restes à réaliser	1 257 850,00 €
TOTAL recettes investissement	4 341 032,39 €

Section fonctionnement**A- Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractères générales	614 700,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	815 650,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	25 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	188 377,55 €
Chapitre 66 : Charges financières	17 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	1 661 727,55 €
023 : Virement à la section d'investissement	536 006,26 €
042 : Opérations d'ordre entre section	74 225,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	2 271 958,81 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

B- Recettes

Chapitre 013 : Atténuation de charges	3 000,00 €
Chapitre 70 : Produit des services	111 000,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 402 002,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	413 908,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	100 760,00 €
Total	2 030 670,00 €
Résultat reporté	241 288,81 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 271 958,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- approuve les propositions de dépenses et de recettes 2024 du Budget.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY




Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-15bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : *Rénovation de la Salle Omnisports de Commelle-Vernay- Autorisation au Maire à signer le marché Lot n° 17 Forages.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024
Publication 05/04/2024



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la rénovation de la Salle Omnisports ont débuté début 2024 suite à la passation d'un marché public et le choix des entreprises pour les 16 lots de travaux lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

Pour rappel, les entreprises choisies sont les suivantes :

- Lot 01 : DEMOLITION Entreprise BOURRACHOT RECYCLAGE pour 118 769,28 € HT
- Lot 02 : GROS ŒUVRE Entreprise MATTANA pour 81 813,24 € HT
- Lot 03 : ISOLATION Entreprise PETRUS CROS pour 94 153,90 € HT
- Lot 04 : CHARPENTE BOIS Entreprise LESPINASSE pour 53 076,03 € HT
- Lot 05 : CHARPENTE METALLIQUE Entreprise CHATRE pour 8 558,00 € HT
- Lot 06 : COUVERTURE BARDAGE Entreprise ETANCOBA pour 609 532,57 € HT
- Lot 07 : SERRURERIE Entreprise M2B pour 59 721,40 € HT
- Lot 08 : MENUISERIES ELU Entreprise ART ET TRADITION pour 103 695,81 € HT
- Lot 09 : MENUISERIE BOIS Entreprise CREA BOIS pour 73 341,65 € HT
- Lot 10 : PLATRERIE-PEINTURE Entreprise FOREZ DECOR pour 41 149,23 € HT
- Lot 11 : CARRELAGES FAIENCES Entreprise GOSETTO pour 18 233,10 € HT
- Lot 12 : SOLS SOUPLES Entreprise AUBONNET pour 93 919,26 € HT
- Lot 13 : ELEVATEUR Entreprise MAIA pour 26 255,25 € HT
- Lot 14 : SIGNALÉTIQUE Entreprise ATELIER MULTILETTRES pour 2 430,00 € HT
- Lot 15 : ELECTRICITE Entreprise LARUE pour 79 951,08 € HT
- Lot 16 : CHAUFFAGE Entreprise DESBENOIT pour 161 990,78 € HT

Soit un montant total du marché de 1 626 590,58 € HT soit 1 948 101,67 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 05/04/2024



Un dernier lot, le lot n° 17 pour le FORAGE a été lancé ultérieurement à la consultation initiale et au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 13 février 2024 et la publication sur l'Essor et le Pays Roannais le lot n° 17 a reçu 2 offres.

L'ouverture des offres a eu lieu le 11 mars 2024. Un examen des offres a été effectué par le cabinet COGIFLUIDES. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir pour le lot n° 17 FORAGES :

Lot n° 17 : FORAGES Entreprise FORAGE CLEMENT GOURBIERE
pour 131 175,00 € HT

Le montant total du marché est donc de 1 757 765,58 € HT soit 1 974 336,67 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve le marché public concernant le lot n° 17 Forages relatif aux travaux de rénovation de la Salle Omnisports d'un montant de 131 175,00 € H.T.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que toutes pièces utiles s'y rapportant,*
- *Dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024
Publication 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Convention de prestation de service avec Roannais Agglomération pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



Monsieur le Maire expose à l'assemblée la loi de finances pour 2024 a prévu que l'ensemble des maires, quelle que soit la taille de leur commune, exerce la police de la publicité extérieure au 1er janvier 2024.

Les articles L.5215-27 et L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient qu'une communauté d'agglomération puisse assurer des prestations de services pour le compte de ses communes membres et de communes extérieures ou d'autres EPCI.

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la décentralisation des compétences relatives à la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024.

Par ailleurs, l'article 250 de la loi de finances pour 2024 du 29 décembre 2023 étend le pouvoir de police de la publicité à tous les maires des communes, sans distinction de population, qu'elles soient ou non couvertes par un règlement local de publicité.

Ainsi, seuls les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité se voient transférer les prérogatives en matière de pouvoir de police de la publicité des maires des communes, compétences dont ne dispose pas Roannais Agglomération à ce jour.

Depuis le 1er janvier 2024, Roannais agglomération propose une prestation de services pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure au bénéfice des communes de plus de 3500 habitants.

Par conséquent, Roannais Agglomération propose d'étendre ce dispositif à ses communes membres de moins de 3500 habitants en souscrivant à la présente convention de prestation de service pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure afin de rationaliser les processus d'instruction des actes et autorisations afférentes.

Afin d'accompagner ce transfert de compétence, Roannais Agglomération propose à l'ensemble de ses communes membres une offre de services dédiée portant sur :

- L'instruction des déclarations préalables pour l'installation d'une publicité ou préenseigne ;
- L'instruction des demandes d'autorisations préalables pour l'installation d'une publicité, préenseigne ou enseigne ;
- La rédaction des procès-verbaux et l'accompagnement sur site pour constatation et signature des procès-verbaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 05/04/2024



Chaque catégorie d'acte sera facturée selon un prix unitaire de :

- 80 euros par demande d'instruction de déclaration préalable ;
- 100 euros par demande d'instruction d'autorisation préalable ;
- 400 euros pour la rédaction d'un procès-verbal et l'accompagnement sur site d'un agent assermenté ;

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention de prestation de service entre la commune de COMMELLE-VERNAY et Roannais Agglomération. Cette convention s'appliquera à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve la convention de prestation de service à signer entre la commune de COMMELLE-VERNAY et Roannais Agglomération concernant l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2024
Publication 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq mars à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Convention de réservation de logements avec la SA HLM ALLIADE HABITAT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 05/04/2024



Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Ainsi la gestion en flux des réservations se substitue à la gestion en stock, dans le but de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et en particulier à faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

Chaque organisme de logement social doit signer avec chaque réservataire une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements.

Conformément aux dispositions de l'article L.411-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, une convention doit organiser les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social de la commune en contrepartie des garanties d'emprunt qu'elle accorde.

Aussi, il est nécessaire de signer une convention bilatérale entre la commune de COMMELLE-VERNAY et la SA HLM ALLIADE HABITAT. La durée de cette convention est de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve la convention bilatérale à signer entre la commune de COMMELLE-VERNAY et la SA HLM ALLIADE HABITAT.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 05/04/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET : Rentrée scolaire 2024 – Organisation du temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires de 2013 et la délibération du 05 juin 2014 qui avait fixé les horaires scolaires et des activités périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle aussi à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permettait de déroger à l'organisation de la semaine scolaire et de revenir à une semaine scolaire sur 4 jours. Le Conseil d'école et le Conseil Municipal (délibération n° 2017-88 du 16 Novembre 2017 et délibération n° 21-32 du 27 avril 2021) avaient délibéré favorablement pour l'application de cette dérogation.

Afin de préparer la rentrée scolaire 2024, les horaires doivent être arrêtés au regard des articles D521-10 et suivants du code de l'éducation et la circulaire du 13 décembre 2023.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. Monsieur Maire ajoute que ce point a été présenté lors du Conseil d'école du 12 mars 2024 et que l'assemblée au Conseil d'école a voté à l'unanimité pour maintenir la semaine scolaire de 4 jours.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la prorogation de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours :

- Lundi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
- Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
- Mercredi : pas d'école,
- Jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
- Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- ***Approuve la prorogation de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire sur quatre jours,***
- ***Approuve les horaires scolaires à compter de la rentrée 2024-2025 comme énoncés ci-dessus et pour une durée de trois ans.***
- ***Charge Monsieur le Maire d'informer le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, le Conseil Départemental au titre du transport scolaire et Roannais Agglomération en sa qualité d'Autorité Organisatrice du transport scolaire.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.***

Ont signé au registre Mr le maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



D. ERECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 04/04/2024

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-cinq mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés avant donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BERRY.

OBJET: Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2024
Publication : 05/04/2024



Sous réserve des avis favorables du Comité Technique Intercommunal (CTI) près du Centre de Gestion de la Loire demandés le 05/02/2024 et le 11/03/2024,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à des propositions d'avancement de grade pour l'année 2024.

Aussi, les modifications du tableau des effectifs de la commune concernent la création de 2 postes suite aux avancements de grades 2024 demandés au 01/04/2024 pour l'un des postes et au 05/06/2024 pour l'autre poste :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16 h) au 01/04/2024

Le poste ainsi laissé libre par l'avancement est supprimé dans le tableau des effectifs soit :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (16 h),
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h) au 05/06/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité, approuve les modifications, lesquelles mentionnent :

- ***La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16 h) au 01/04/2024***
- ***La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (16 h),***
- ***La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h) au 05/06/2024***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 25 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,

S. BERRY

Le Maire,

D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240325-2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2024

Publication 05/04/2024

